



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Attestation sur l'honneur de l'héritier en cas de succession close

Pour les dossiers dont le solde de la subvention est inférieur ou égal à 2500 euros.

Je soussigné(e),, certifie être l'héritier de
M./Mme, tel que reconnu par l'acte de notoriété
établi le par Maître

M./Mme avait demandé une subvention de l'Agence
nationale de l'habitat (Anah) pour un logement situé à

Le versement de la subvention est suspendu à la suite de son décès.

Le numéro de la demande (numéro de dossier) est :

- J'atteste que la succession a été régulièrement close suivant acte de partage reçu par
Maître le ;
- J'ai informé tous les héritiers de l'existence de la subvention et de ma demande de paiement.

En conséquence, je me porte-fort et garant(e) au nom des autres héritiers le cas échéant, et demande
à recevoir le versement de la subvention sur mon compte bancaire personnel.

En conséquence, je m'engage à :

- reverser à mes co-héritiers le cas échéant la quote-part de subvention leur revenant, à due
proportion de leurs droits ;
- régulariser toute contestation qui pourrait faire suite au versement de cette subvention et à
décharger l'Anah et le comptable public de toute responsabilité à cet égard ;
- garantir l'Anah contre tout recours de co-héritiers ou de tiers résultant du versement de la
subvention à mon profit ;
- reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues en cas de retrait de la subvention par
l'Anah.

Je suis informé(e) que je m'expose à une sanction financière et à l'interdiction de déposer un dossier
auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de
fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Fait à, le

Signature :